

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 7 NOVEMBRE 2022**

Délibération n°

2022079

Date de convocation : 28/10/2022

Date d'affichage : 09/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 22

Vote : 22

Pour : 22 (dont 5 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 09/11/2022
Reçu en préfecture le 09/11/2022
Publié le
ID : 064-216401000-20221107-2022079-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 octobre 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN.

Absents excusés : Ms Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE).

Mmes Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Maud BARRAL, Laure TREMOUILLE (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°05 : Décision Modificative n°1
Budget annexe du Centre de Loisirs (CLSH)**

Rapporteur : Monsieur Yannick BASSIER, adjoint délégué aux Ressources Humaines et aux finances

L'exécution du budget nécessite certains transferts de crédits, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits à **l'intérieur de la section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

▪ **Dépenses de fonctionnement :**

chap	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
012	Charges de personnel et frais assimilés	6331 Versement de transport	+ 1 500€
012	Charges de personnel et frais assimilés	6336 Cotisation CNFPT	+ 1 000€
012	Charges de personnel et frais assimilés	6413 Personnel non titulaire	+ 10 000€
012	Charges de personnel et frais assimilés	6451 cotisations URSSAF	+ 2 000€

012	Charges de personnel et frais assimilés	6453 cotisation caisses de retraite	+ 4 500€
012	Charges de personnel et frais assimilés	6454 Cotisation aux ASSEDICS	+ 1 000€
TOTAL D.M Dépenses de fonctionnement			+ 20 000€

▪ **Recettes de fonctionnement :**

chap	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
75	Autres produits de gestion courante	7552 – Déficit du BA par le Budget général	+ 20 000€
TOTAL D.M Recettes de fonctionnement			+ 20 000€

Point Budget :

Montant budgétisé au BP	Montant DM1	Montant budget après DM1
Dépenses de fonctionnement	+ 20 000 €	411 878.30 €
Recettes de fonctionnement	+ 20 000 €	411 878.30 €

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- Les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à Bassussarry, le 7 novembre 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

